

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **Action 100Years Metabo Prime gratuite**

### **pour chaque outil électrique sans fil 18 V de metabo\***

### **du 1 mars 2024 au 15 décembre 2024**

\* à l'exception de la lampe torche ou de la lampe baladeuse ULA 14.4-18 LED/SLA 14.4-18 LED, de l'adaptateur électrique PA 14.4-18 LED-USB et de la perceuse-visseuse BS 18

La participation à l'action prime gratuite pour chaque outil électrique sans fil 18 V de metabo (ci-après dénommée "l'action") est soumise exclusivement aux conditions mentionnées ci-dessous. La participation à l'action implique l'acceptation automatique des conditions

#### **1) Organisateur**

L'organisateur de l'action est Metabo (Schweiz) AG, Bodenackerstrasse 5, 8957 Spreitenbach, Suisse (ci-après dénommée «l'organisateur»).

#### **2) Participant**

En participation à cette action, le participant déclare accepter les présentes conditions de participation. Sont autorisées à participer les personnes âgées d'au moins 18 ans au moment de leur participation à l'action et dont le siège social ou le domicile permanent se trouve en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein. Les grossistes et les détaillants ne sont pas autorisés à participer.

#### **3) Exclusion de l'action**

L'organisateur a le droit de disqualifier les participants de l'action et de les exclure de toute participation future à de telles actions s'ils fournissent des informations fausses ou incomplètes (voir entre autres le point 4.3), s'ils manipulent le processus de participation, s'ils enfreignent de manière coupable les règles de participation ou s'ils tentent d'influencer la participation de manière déloyale ou illécite.

En outre, l'action concerne exclusivement les enregistrements de clients finaux. Les enregistrements effectués d'un revendeur spécialisé ou à l'adresse d'un revendeur spécialisé sont exclus de l'action.

#### **4) Mise en oeuvre et exécution**

**4.1)** Le participant achète pendant la période de l'action du 1. mars 2024, 0h00 au 15. Décembre 2024, 23h59 un outil électrique sans fil 18 V de metabo (à l'exception de la lampe torche ou de la lampe baladeuse ULA 14.4-18 LED/SLA 14.4-18 LED, de l'adaptateur électrique PA 14.4-18 LED-USB et de la perceuse-visseuse BS 18) chez un revendeur en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein et doit ensuite, jusqu'au 15. Décembre 2024 au plus tard, enregistrer son outil sous <https://portal.metabo-service.com/fr-CH/mon-service/login/> ou dans l'application Metabo. L'enregistrement doit en outre avoir lieu au plus tard 4 semaines après la date d'achat. Pendant l'enregistrement, la preuve d'achat doit être téléchargée et le code promotionnel „metabo100“ doit être saisi. Ensuite, le participant peut choisir l'une des deux primes suivantes (dans la limite des stocks disponibles) et la recevoir gratuitement : batterie Li-Power 18 V - 4.0 Ah ou set de base (1x batterie Li-Power 18 V - 2.0 Ah + chargeur SC 30). L'envoi de la prime a lieu en règle générale dans les 20 jours ouvrables suivant l'enregistrement réussi à l'adresse en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein indiquée par le participant dans le portail de service Metabo ou dans l'application Metabo. Les autres accords entre le participant et Metabo ainsi qu'entre le participant et les revendeurs participant à l'action ne sont pas affectés par cette disposition.

**4.2)** Il est de la responsabilité du participant de s'informer si l'appareil acheté est un appareil en promotion. Une liste des appareils participant à l'action est disponible sur [metabo.com/batterypromotion](https://metabo.com/batterypromotion). Il est aussi possible de se renseigner auprès du revendeur pour savoir s'il s'agit d'un appareil en promotion.

**4.3)** Pour le traitement, les données suivantes sont nécessaires de la part du participant : Civilité, prénom, nom de famille, adresse, le cas échéant société, adresse e-mail ainsi que le document de facturation. Le participant est responsable de l'exactitude de ses données.

**4.4)** Un paiement en espèces de la prime gratuite, une collecte par le client ou un échange est exclu.

### **5) Fin anticipée de l'action**

L'action a lieu pendant la période mentionnée ci-dessus. L'organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de mettre fin à l'action en tout ou en partie. L'organisateur fait usage de cette possibilité en particulier lorsque, pour certaines raisons, par exemple des raisons techniques ou juridiques, une exécution correcte et régulière de l'action ne peut pas être garantie.

### **6) Protection des données**

Nous traitons et utilisons les données personnelles indiquées par écrit par le participant, en particulier le prénom et le nom, l'adresse, l'adresse e-mail et, le cas échéant, la société, à des fins de bon déroulement de la relation contractuelle sous-jacente conformément à l'article 6, paragraphe 1b du DSGVO, entre autres pour l'envoi de la prime gratuite et dans la mesure où cela est nécessaire en vertu de la loi ou d'une disposition légale, par exemple vis-à-vis de l'administration fiscale pour respecter les délais de conservation. Toute autre utilisation des données personnelles du participant n'a lieu qu'avec son consentement volontaire.

Dans le cas de la remise d'une déclaration de consentement dans le cadre de l'action l'art. 6 paragraphe 1a du DSGVO constitue la base juridique du traitement des données basé sur le consentement. Le consentement au traitement des données à des fins publicitaires peut être révoqué à tout moment, par exemple par écrit à Metabo (Schweiz) AG, Bodenackerstrasse 5, 8957 Spreitenbach, Suisse, par e-mail à [info@metabo.ch](mailto:info@metabo.ch) ou en cliquant sur le lien de désinscription à la fin de chaque e-mail publicitaire.

Les données indiquées par le participant ne sont en principe pas transmises à des tiers, sauf si la transmission est nécessaire à la réalisation de l'action ou à l'envoi de la Metabo Newsletter et s'il existe une autorisation de transmission en vertu de la législation sur la protection des données.

Plus des informations sur la protection des données sont disponibles sur le site Internet de l'organisateur : <https://www.metabo.com/ch/fr/info/generalites/protection-des-donnees/>

### **7) Voies de recours**

Le recours à la voie judiciaire est exclu.

### **8) Droit applicable**

Les présentes conditions de participation et l'ensemble de la relation juridique entre le participant et l'organisateur sont exclusivement régis par le droit de la Confédération suisse.

### **9) Clause de sauvegarde**

Si certaines dispositions des conditions de participation sont ou deviennent invalides, la validité des autres conditions de participation n'en est pas affectée.

### **10) Modification des conditions de participation**

Les conditions de participation peuvent être modifiées à tout moment par Metabo sans notification particulière.